

DEPARTEMENT DE LA MARNE
VILLE DE SUIPPES

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
18 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 18 Novembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Suippes se sont réunis en séance ordinaire et en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 au siège de la Communauté de communes en vertu de la convocation qui leur a été adressée par M. François COLLART le Maire le Jeudi 12 novembre 2020.

Présents : François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Sabine BAUDIER, Jean-Louis BAZARD, Jean-Noël OUDIN, Manuel ROCHA GOMES, Jacques JESSON, Corine LECLERC, Laurent GOURNAIL, Murielle GILHARD, Magali SALUAUX, Nathalie FRANCCART, Mickaël ROSE, Guillaume BOUTILLOT, Aurélie FAKATAULAVELUA, Maxime VARIN, Martine LORIN, Patrick GREGOIRE, Nina HUBERT, Baptiste PHILIPPO.

Absents excusés :

Madame Sabrina DA CRUZ donne pouvoir à Madame Aurélie FAKATAULAVELUA
Laurence CONROUX donne pouvoir à Madame Natacha BOUCAU
Valérie MORAND donne pouvoir à Madame Martine LORIN
Madame Barbara MAHAA donne pouvoir à Monsieur François COLLART
Didier HEINIMANN donne pouvoir à Monsieur Mickael ROSE

Absents non excusés :

Madame Bénédicte BABILLOT

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire invite après l'assemblée à élire un secrétaire de séance : M. Maxime VARIN se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 21 octobre 2020

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance du 21 octobre 2020 dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2020 a été adopté avec 25 voix pour et une abstention (M. Baptiste PHILIPPO). Toutes les décisions prises sont adoptées.

Institutions et vie politique

DELIBERATION N° 2020/11/001 : Les indemnités du Maire, Adjointes et conseillers délégués :

A l'unanimité, le Conseil municipal procède à la régularisation de la délibération votée lors du Conseil du 23 septembre dernier conformément aux observations du comptable public. Il a été demandé de procéder à un vote distinct des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués d'une part et la majoration d'autre part.

DELIBERATION N° 2020/11/002 : Commune qualité anciennement chef-lieu du canton : majoration des indemnités :

Après en avoir délibéré et avec 2 abstentions (Mesdames Valérie MORAND et Martine LORIN) et 24 voix pour, les membres de l'assemblée par un vote distinct décident la majoration de 15% des indemnités de fonction octroyées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués. Cette majoration est motivée principalement par la qualité anciennement chef-lieu du canton de la Commune de Suippes.

Finances locales

DELIBERATION N° 2020/11/003 : Association Nationale des Porte-drapeaux : proposition de versement de subvention

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide l'attribution d'une somme de 100 € à l'Association Nationale des Porte-drapeaux. Cette somme est destinée exclusivement à financer l'achat d'un drapeau.

Fonction publique

DELIBERATION N° 2020/11/004 : Recensement de la population – rémunération des agents recenseurs

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la création de 6 postes d'agents recenseurs, et de fixer leur rémunération selon la proposition n°2 avec une revalorisation de 20%.

1 ^{ère} proposition	2 ^{ème} proposition +20%	3 ^{ème} proposition +40%
1.71€ par bulletin individuel collecté	2.05 € par bulletin individuel collecté	2.39€ par bulletin individuel collecté
1.13 € par feuille de logement collectée	1.35 € par feuille de logement collectée	1.58€ par feuille de logement collectée
21 € par séance de formation (2 séances)	21 € par séance de formation (2 séances)	21€ par séance de formation (2 séances)

Monsieur Baptiste PHILIPPO vote pour la proposition n°3, soit une revalorisation de 40%.

Madame Nathalie FRANCART s'interroge sur la variation de la rémunération suivant le mode réponse (papier ou numérique). Monsieur Jean-Louis BAZARD répond que la rémunération de l'agent recenseur comprend aussi la mise sous pli et la distribution.

Madame Martine LORIN demande si l'aide apportée par les agents recenseurs à remplir le questionnaire lors du dernier recensement est toujours maintenue. Madame Corine LECLERC répond par la négative en raison du contexte sanitaire actuel. Toutefois, elle suggère la mise en place d'une permanence en Mairie, et pourquoi pas d'en parler aux aînés lors de la distribution des colis.

Monsieur Patrick GREGOIRE se questionne sur le nombre d'heures passées lors du dernier recensement. Monsieur Jean-Louis BAZARD ne dispose d'aucun élément factuel pour lui apporter une réponse précise.

Monsieur Guillaume BOUTILLOT aimerait savoir si les Week-end sont intégrés dans la semaine du travail des agents recenseurs. Madame Corine LECLERC répond par l'affirmative.

Monsieur François COLLART appelle les membres présents à diffuser cette information auprès des administrés.

DELIBERATION N° 2020/11/005 : Recensement de la population – rémunération des agents recenseurs :

Les membres de l'assemblée à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à recruter un coordonnateur dans le cadre du recensement. Cet agent sera recruté en tant qu'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période à compter du 04 janvier 2021 au 05 mars 2021, soit pour une durée de 3 mois.

Madame Nathalie FRANCAERT avise les membres présents que la loi de la transformation de la fonction publique instaure une prime de précarité pour les contrats courts conclus à compter du premier janvier.

DELIBERATION N° 2020/11/006 : Création de deux contrats aidés à temps complet – Parcours emploi compétence :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le recrutement de deux contrats emplois compétences pour les fonctions d'adjoint technique territorial pour une durée de 10 mois à compter de la validation du dispositif.

Madame Sabine BAUDIER expose aux membres présents que ces recrutements s'inscrivent dans la continuité des contrats saisonniers qui arrivent à échéance le 05 décembre prochain. Monsieur le Responsable des services techniques motive ces recrutements par une charge de travail importante.

Monsieur Manuel ROCHA-GOMEZ trouve que ce recrutement est justifié. En revanche, il s'interroge les besoins réels qui motivent la création de deux postes.

Monsieur François COLLART répond que le poste d'un agent permanent en détachement est toujours vacant et qui n'a pas été pourvu suite à un appel à candidature infructueux. A cela s'ajoute quelques arrêts pour des raisons de santé. Le besoin de deux postes est amplement justifié.

Monsieur Baptiste PHILIPPO suggère pour des raisons d'efficacité et de simplicité de donner une délégation générale à Monsieur le Maire pour créer ces postes. Monsieur François COLALRT préfère que ces points fassent l'objet des discussions et échanges entre conseillers et demeurent soumis au vote du Conseil municipal.

DELIBERATION N° 2020/11/007 : Création d'un contrat aidé à temps non complet – Parcours emploi compétence :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le recrutement d'un contrat emploi compétence à temps non-complet pour les fonctions d'adjoint technique territorial pour une durée de 10 mois à compter de la validation du dispositif.

DELIBERATION N° 2020/11/008 : Création de deux postes d'adjoint technique à temps complet pour accroissement temporaire d'activité

Dans le prolongement du point n°2020/11/006, et en cas de non-validation du dispositif par Pôle emploi, ou un accord de principe avec une date d'effet ultérieure à la fin du contrat des agents techniques prévus le 05/12, les membres présents à l'unanimité approuvent la création de deux emplois non permanents d'adjoint technique à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité pour effectuer des missions d'agents polyvalents aux ateliers municipaux.

DELIBERATION N° 2020/11/009 : Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour accroissement saisonnier d'activité

Dans la continuité du point n°2020/11/007, et en cas de non-validation du dispositif par Pôle emploi, ou un accord de principe avec une date d'effet ultérieure à la fin du contrat de l'agent en question, les membres présents à l'unanimité approuvent la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité pour effectuer des missions d'agent d'entretien.

DELIBERATION N° 2020/11/010 : Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité

En raison d'un futur placement en congé de maternité d'un agent d'animation, les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur Laurent GOURNAIL s'interroge sur le service concerné par cette création. Madame Jean-Louis BAZARD répond le Pôle Enfance-jeunesse.

DELIBERATION N° 2020/11/011 : Modification du règlement d'aménagement et du temps de travail

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2001-2 du 03 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges du comité technique commun en date du 14 juin 2016 ;

Vu le règlement de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, d'application des congés, des autorisations d'absence approuvé en date du 14 juin 2016 avec une entrée en vigueur au 01 juillet 2016 ;

Vu l'article A de la page 12, relative aux bénéficiaires et procédures d'attribution des autorisations d'absence ;

Considérant le recrutement d'agents de droit privé conformément au contrat parcours emploi compétences CEC ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'étendre l'éligibilité des autorisations spéciales d'absence aux agents recrutés dans le cadre d'un contrat de droit privé ;

Monsieur BAZARD propose d'adopter la nouvelle rédaction de l'article A de la page 12 comme suit :

A. BENEFICIAIRES ET PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES AUTORISATIONS D'ABSENCE

- Les autorisations d'absence s'appliquent à tous les agents de la Mairie et du CCAS de Suippes, à temps complet, temps non complet ou temps partiel, fonctionnaires stagiaires, titulaires, agents non titulaires et les agents de droit privé. Sont exclus les agents recrutés dans le cadre d'un besoin occasionnel ou d'un besoin saisonnier et les contrats de remplacement d'un fonctionnaire momentanément indisponible dont la durée du contrat prévue initialement et consécutive est inférieure à trois mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la modification du règlement d'aménagement et de la réduction du temps de travail comme cité ci-dessus.

Madame Nathalie FRAN CART demande si cette modification du règlement est réservée uniquement aux autorisations spéciales d'absence pour les contrats de droit privé. Monsieur le Directeur répond que d'autres points sont en réflexion.

Informations diverses :

- Réflexion Soutien aux commerçants : ce point sera soumis au vote du Conseil communautaire le 26 novembre prochain
- Remise du label ville active et sportive : la cérémonie aura lieu par visio le 19 novembre à 15h00.
- Bilan repas des aînés : Monsieur Didier HIENIMANN remercie l'ensemble de l'équipe mobilisée pour la distribution (courrier remis à Monsieur Michael ROSE).
- Bilan permanence téléphonique aux séniors : beaucoup de personnes ne souhaitent plus être contactées.
- Formation des élus : recensement des besoins
- Bilan rencontre Maire de Mourmelon-le-Grand
- Présentation de la charte des espaces publics : travail réalisé par les services de la Communauté de communes
- Appel à projet complémentaire : Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation : cet appel à projet concerne principalement les établissements scolaires et lieux culturels.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h13.

VILLE DE SUIPPES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. (_27_)

Nombre de membres présents..... (_21_)

Nombre de suffrages exprimés.... (_26_)

VOTES : Pour..... (_)

Contre..... (_)

Abstentions..... (_)

Date de convocation : 12 NOVEMBRE 2020.

Présenté par Monsieur le Maire,
A SUIPPES, 12 NOVEMBRE 2020.

Le Maire,

François COLLART

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A SUIPPES, le 18 NOVEMBRE 2020.

Les membres du Conseil Municipal,

M. COLLART François, **Maire**

M. BONNET Jacques, **1^{er} Adjoint**

Mme. BOUCAU Natacha, **2^{ème} Adjointe**

M. HEINIMANN Didier, **3^{ème} Adjoint**

Mme. BAUDIER Sabine, **4^{ème} Adjointe**

M..BAZARD Jean-Louis **5^{ème} Adjoint**

M. ROCHA GOMES Manuel

M. OUDIN Jean-Noël

Mme. LECLERC Corine

M. JESSON Jacques

Mme. BABILLOT Bénédicte

M. GOURNAIL Laurent

Mme. GILHARD Murielle

Mme. CONROUX Laurence

Mme SALUAUX Magali

Mme. FRANCAERT Nathalie

M. ROSE Mickaël

M. BOUTILLOT Guillaume

Mme. MAHAA Barbara

Mme. DA CRUZ Sabrina

Mme. FAKATAULAVELUA Aurélie

M. VARIN Maxime

Mme. LORIN Martine

M. GREGOIRE Patrick

Mme. MORAND Valérie

Mme. HUBERT Nina

M. PHILIPPO Baptiste